

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

-----



*Direction de la Statistique et  
de la Comptabilité Nationale*

-----

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----

---

# **DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES (ECAM2)**

---

## **NOMENCLATURE DES EMPLOIS**

**Juin 2001**

---

## NOMENCLATURE DES EMPLOIS

CODES	LIBELLES
01	Spécialistes des sciences Physico-chimiques et techniciens assimilés
02/03	Architectes, Ingénieurs et techniciens assimilés
04	Pilotes, officiers de pont et officiers mécaniciens
05	Biologistes, agronomes techniciens assimilés
06/07	Médecins dentistes travailleurs assimilés
08	Statisticiens mathématiciens, analystes de systèmes et techniciens assimilés
09	Economistes
11	Comptables
12	Juristes
13	Personnel enseignant
14	Membres de clergé et assimilés
15	Auteurs, journalistes et écrivains assimilés
16	Sculpteurs, peintres, photographes et artistes créateurs assimilés
17	Musiciens, acteurs, danseurs et artistes assimilés
18	Athlètes, sportifs et assimilés
19	Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilés non classé ailleurs (n.c.a.)
20	Membres des corps législatifs et cadres de l'administration publique
21	Directeurs et cadres dirigeants
30	Chefs de groupe d'employés de bureau
31	Agents Administratifs
32	Sténographes, dactylographes et autres opérateurs sur machines
33	Employés de comptabilité, caissiers et travailleurs assimilés
34	Opérateurs sur machines à traiter l'information
35	Chefs de services de transport et de communications
36	Chefs de train et receveurs
38	Opérateurs de téléphone et de télégraphe
39	Personnel administratif et travailleurs assimilés n.c.a.
40	Directeur (commerce gros et détail)
41	Propriétaires – gérants de commerce de gros et de détail
42	Chefs de ventes et acheteurs
43	Agents commerciaux, techniciens et voyageurs de commerce
44	Agents d'assurance, immobiliers, courtiers en valeur, agents vente de service aux entreprises et vendeurs aux enchères
45	Commis vendeurs, employés de commerce et travailleurs assimilés
49	Personnel commercial et vendeurs n.c.a.
50	Directeurs d'hôtels, de café ou de restaurants
51	Propriétaires ou gérants d'hôtels, de café ou de restaurants
52	Chefs de groupes d'employés de maison et travailleurs assimilés
53	Cuisiniers, serveurs, barmen et travailleurs assimilés
54	Employés de maison et travailleurs assimilés

<b>CODES</b>	<b>LIBELLES</b>
55	Gardiens d'immeubles, nettoyeurs et travailleurs assimilés
56	Blanchisseurs, dégraisseurs et presseurs
57	Coiffeurs et spécialistes des soins de beauté et travailleurs assimilés
58	Personnel des services de protection et de sécurité
59	travailleurs spécialistes dans les services non classés ailleurs
60	Directeurs et chefs d'exploitation agricole
61	Planteurs et éleveurs
62	travailleurs agricoles
63	travailleurs forestiers
64	Pêcheurs, chasseurs et travailleurs assimilés
70	Agents de maîtrise et assimilés
71	Mineurs, carriers foreurs de puits et travailleurs assimilés
72	Ouvriers de la production et du traitement des métaux
73	Ouvriers de la première préparation des bois et de fabrication papier
74	Conducteurs de fours et d'appareils chimiques
75	Ouvriers du textile
76	Tanneurs peaussiers, mégissiers et ouvriers de la pelleterie
77/78	Ouvriers de l'alimentation des boissons et des tabacs
79	Tailleurs, couturiers, couseurs et ouvriers assimilés
80	Bottiers, ouvriers de la chaussure et du cuir
81	Ebénistes, menuisiers et travailleurs assimilés
82	Tailleurs et graveurs de pierre
83	Ouvriers du façonnage et de l'usinage des métaux
84	Ajusteurs – monteurs, installateurs de machines et mécaniciens de précision
85	Electriciens, électroniciens et travailleurs assimilés
86	Opérateurs de stations d'émissions de radio et télévision, opérateurs d'appareils de sonorisation et projection cinéma
87	Plombiers, soudeurs, tôliers, chaudronniers, monteurs de charpente et de structure métallique
88	Joailliers et orfèvres
89	Verriers, potiers et travailleurs assimilés
90	Ouvriers de la fabrication d'articles en caoutchouc et en matière plastique
91	Confectionneurs d'articles en papiers et en carton
92	Compositions, typographes et travailleurs assimilés
93	Peintres
94	Ouvriers de la production et assimilés n.c.a.
95	Maçons, charpentiers et autres travailleurs de construction
96	Constructeurs de machines et d'installation fixes
97	Conducteurs d'engins de manutention et de terrassement, dockers et manutentionnaires
98	Conducteurs d'engins de transport
99	Manœuvres non classés, travailleurs ne pouvant être classés selon la profession et membres de forces armées